

Rapport au Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains, de la commission chargée de l'examen du préavis no 36 concernant une demande de crédit d'étude de fr. 84'000.- pour l'aménagement d'un ascenseur au Château.

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les conseillers

La Commission s'est réunie lundi 13 décembre 2004, à 1800, à l'Hôtel-de-Ville. Elle était composée de Mmes Heidy BOTTERON, Silvia GIORGIATTI, Marie-Louise HEFTI et de MM Jean-Louis KLAUS, qui remplaçait Pascal GIROD, démissionnaire, Jean-David CHAPPUIS, Daniel HOFMANN et Yves-Olivier JACCARD, désigné comme rapporteur.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir MM Paul-Arthur TREYVAUD, Municipal du Service de l'Urbanisme et des Bâtiments et Jean-Daniel JOBIN, technicien URBAT

La Commission les remercie pour leurs précisions et réponses.

La problématique d'un ascenseur au Château ne date pas d'aujourd'hui. Depuis 1992, divers projets ont été étudiés mais aucun n'a été sollicité dû à la complexité des architectures intérieures et extérieures.

En 2000, Mme la Conseillère Simone DESPLAND déposait une motion pour demander la création d'un ascenseur pour l'accès des handicapés, à l'Aula Magna et au premier étage. Dans le but de répondre à cette motion et à la demande du crédit d'étude de fr. 84'000.-, la Commission a décidé d'entrer en matière.

Le coût de financement de l'opération serait de fr. 525'000.- dont fr. 90'000.- pour les mesures d'accompagnement (monte personnes jusqu'au premier étage) et fr. 117'000.- à une adaptation au sol de la cour intérieure (éclairage).

Ceci dit, la Commission a trouvé le devis du coût de financement de cet ascenseur élevé tout en espérant que le devis projeté sera respecté.

Les membres de cette commission se sont penchés sur le financement de *l'étude de la mobilité des personnes handicapées à l'intérieur du château*, et ont exprimé le souhait que le montant de fr. 20'000, relatif à *cette* étude soit pris en charge par un sponsor.

Il est à relever que la somme de fr. 23'500.- a déjà été dépensée pour *les études réalisées au stade actuel de ce préavis*.

D'autre part, il est désolant que différentes associations n'aient pas répondu à la demande de la Municipalité pour d'éventuels subsides.

Le Château est un édifice historique, contenant dans ses murs, musées, foyer et salles diverses. Par cette structure, petits et grands, bien-portants, *handicapés et personnes à mobilité réduite* doivent pouvoir visiter ou suivre conférences et assemblées. De ce fait, il est nécessaire d'avoir à disposition un ascenseur dans ce château.

Conclusions

Le présent préavis concerne un crédit d'étude pour l'aménagement d'un ascenseur dans le Château. Il comprend également la réponse à une motion concernant un projet d'un ascenseur pour handicapés. La commission a étudié en détails les informations fournies par la Municipalité. Elle relève que le coût de financement est élevé mais correspond aux attentes de ceux qui sont où seront handicapés dans leur mobilité. Par conséquent, la commission, à l'unanimité de ses membres, suggère, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les articles 1 & 2 du préavis n° 36 / 2004 tels que présentés par la Municipalité.

Pour la commission

Yves-Olivier Jaccard